

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, November 11, 1986

• 0940

The Chairman: Order.

The first item to be resolved is the question of committee *Minutes of Proceedings and Evidence*. As we have been informed, the Board of Internal Economy has reached a resolution that the automatic distribution to members and senators be discontinued immediately and that copies be sent on demand only to those parliamentarians who request copies of specific issues or who subscribe to all the issues of a given committee. The automatic distribution will continue for legislative committees.

They further resolve that up to 550 copies of standing and special committee issues and reports be printed and charged to the overall House budget allocation for committee expenses and not to individual committees. For legislative committees the quantity is 750, but for our purposes it is 550. The printing and distribution of 300 of the 550 copies for the institutional needs of standing and special committees—that is, for administrative staff, party research offices, Leaders' offices, and other House offices—will be the sole responsibility of the House administration.

So I believe the bottom line is that we have to go to our own budget. If we want to exceed the 550, we have to go to our own budget in order to meet those needs. Now, we have had some informal discussions about our needs, and I think today we should come to some decision on our needs for copies, bearing in mind that it is to our budget that we must go.

May I ask your guidance, Mr. Clerk, on what we have by way of budget for that purpose?

The Clerk of the Committee: We still have in the printing budget some \$11,000 that really would have to be eventually transferred to another item if we do not go beyond the 550; for instance witness expenses. Because maybe we will need money there, this extra money we would not use for printing would go to another item where it is needed.

The Chairman: I would like to have the guidance of the committee on what they would see as our requirements. Miss McDonald, what would your view be?

Ms McDonald: I do not know what our requirements are. I am very loathe to spend any money we do not have to spend. Surely there are other things we can spend it on, or we do not have to spend it at all, for that matter, if it is not necessary. So unless we have some compelling reason to believe there will be greater demand, based on past experience... that I do not know. Perhaps the clerk can inform us if there has been demand for a larger number of copies.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 11 novembre 1986

Le président: À l'ordre.

La première question à résoudre par le Comité concerne les *Procès-verbaux et témoignages* des réunions. Comme nous en avons été informés, le bureau de régie interne a résolu que la distribution automatique aux députés et aux sénateurs serait interrompue dès maintenant et que les exemplaires ne seraient envoyés qu'aux parlementaires qui en feront la demande expresse pour des sujets précis, ou qui sont abonnés à tous les fascicules d'un comité donné. La distribution aux comités législatifs sera maintenue.

Il a en plus résolu que jusqu'à 550 exemplaires des fascicules et des rapports des comités permanents et spéciaux seront imprimés et facturés au poste du budget des Communes, prévu pour l'ensemble des dépenses des comités et non à un comité en particulier. Pour les comités législatifs, le nombre sera de 750, mais en ce qui nous concerne, il est de 550. L'impression et la distribution de 300 des 550 exemplaires pour les besoins institutionnels des comités permanents et spéciaux, c'est-à-dire des exemplaires destinés à leur personnel administratif, aux bureaux de recherche des partis, aux bureaux des chefs de partis et aux bureaux des Communes, seront sous la seule responsabilité de l'administration des Communes.

Je pense donc que, finalement, nous devons puiser dans notre propre budget. Si nous voulons dépasser le nombre des 550 exemplaires, nous devons puiser dans notre budget pour les payer. Bon, nous avons eu quelques discussions officieuses au sujet de nos besoins, et je pense que nous devrions en arriver aujourd'hui à une décision quant au nombre d'exemplaires dont nous avons besoin, compte tenu que nous devons les payer à partir de notre propre budget.

Puis-je vous demander, monsieur le greffier, de nous dire le montant prévu à cet effet dans notre budget?

Le greffier du Comité: Il nous reste un budget d'impression d'environ 11,000\$, qu'il nous faudra éventuellement transférer à un autre compte si nous ne dépassons pas les 550 exemplaires, comme par exemple... les frais remboursés aux témoins. Parce qu'il nous faudra peut-être des fonds pour cette activité, ce surplus de fonds que nous n'utiliserons pas en impression devrait aller dans un autre compte qui en a besoin.

Le président: J'aimerais avoir l'opinion des membres du Comité sur la façon dont ils perçoivent nos besoins. Mademoiselle McDonald, quelle est votre position là-dessus?

Mme McDonald: Je ne connais pas nos besoins. Je n'aime pas dépenser de l'argent quand il ne le faut pas. Il y a certainement d'autres activités pour lesquelles nous pourrions le dépenser, ou encore ne pas le dépenser du tout si cela ne s'impose pas. Donc, à moins que nous n'ayons de bonnes raisons pour croire que la demande sera supérieure, d'après notre expérience... cela, je ne le sais pas. Le greffier pourrait